



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 14 décembre 2023

Délibération n° 23C/08/13

Date de convocation :	Nombre de conseillers	
6 Décembre 2023		
Date de publication :	Statutaires : 77	Présents : 60
20 décembre 2023	En exercice : 77	Pouvoirs : 9 Votants : 69

Objet : Tarifs du service de l'assainissement collectif pour l'année 2024

L'an deux mil vingt-trois, le 14 décembre à 18h00, le conseil communautaire de la communauté de communes du Plateau Picard, légalement convoqué, s'est réuni dans la salle des fêtes de Gannes, sous la présidence de Olivier DE BEULE, président.

Etaient présents :

MM BALTZ Jean-Paul, BAUDUIN Christophe (suppléant de M. DUPONT Didier), MMES BARTHE Isabelle, BENABBAS Stéphanie, MM BIZET Régis, BONNEMENT Julien, MMES BONNET Catherine, BOULAS-DRETZ Sandrine, M. BOURGETEAU Pascal, MME BOURGOIN Martine, MM CANDELOT Bertrand, CARRE Christophe, CHOQUET Christophe, CONVERS Patrick, DE BEULE Olivier, MMES DELAMARRE Béatrice, DA SILVA Isabelle, MM DENEUFBOURG Xavier, DEWAELE Bernard, DOISY Hubert, DOVERGNE Samuel, DUBOUIL Bernard, MME ERCOLANO Magali, M FARCE Philippe, MME FLANDRIN Joséane, MM FLOUR Denis, FOURNIER Alain, GAIGNON Christophe, GESBERT Laurent, GOURDOU Jean-Pierre, GREVIN Régis, MME GRIGNON-PONCE Véronique, MM HAMOT Bertrand, HENNON Jean-Louis, HOEDT Jean-Michel, HUCHEZ Jean-Paul (suppléant de MME DUPONT Stéphanie), LEBRUN Alain, LEDENT Didier, LEFEBVRE Philippe, LEFEVRE Jean-Charles, LEROY Gérard, MATTE Xavier, MICHEL Thierry, MME MOKRI Djamila, MM NAVARRO Julien, NEGI Michaël, PAUCELLIER Hervé, POINSARD Cédric, RENAUX André, SAINTE-BEUVE Nicolas, SCHNEIDER Christian (suppléant de M. WINDERICKX Jean-Luc), MME SOUDET, MM THEOPHILE Pascal, VALOIS Eric, MMES VAN DE WEGHE Elisabeth, VASSEUR Lydie, VERLEYE Eliane, VERMEULEN Christèle, MM WAFFELAERT Eric, WARME Philippe.

Soit 60 conseillers, formant la majorité des membres en exercice à l'ouverture de ce point.

Etaient excusés : M. FONTAINE Patrice, MME LEFEVRE Maryse (suppléante de M. LEFEVRE François)

Etaient absents : MM BOURGEOIS Jérôme, COULON Olivier, MMES DESMEDT Yveline, GONTARCZYK Guy, ROUSSEAU Cyril, M. VAUCHELLE Patrick.

Ont donné procuration :

MME BRUNET Laurette (Saint-Just-en-Chaussée) à MME BOURGOUIN Martine (Saint-Just-en-Chaussée) ;

MME DOLLEZ Colette (Saint-Just-en-Chaussée) à M. CHOQUET Christophe (Saint-Just-en-Chaussée) ;

MME FERNANDES Guylaine (Saint-Just-en-Chaussée) à M. DUBOUIL Bernard (Saint-Just-en-Chaussée) ;

MME LACOMBE Isabelle (Ravenel) à M. LEROY Gérard (Ravenel) ;

MME LEQUEN Astride (Avrechy) à M. LEFEVRE Jean-Charles (Avrechy) ;

M. MATRON Matthias (Saint-Just-en-Chaussée) à M. BOURGETEAU Pascal (Saint-Just-en-Chaussée) ;

M. PETIT Jean-Luc (Maignelay-Montigny) à M. NAVARRO Julien (Maignelay-Montigny) ;

M. SOETAERT Francis (Tricot) à MME FLANDRIN Joséane (Tricot) ;

MME WALLON Christine (Maignelay-Montigny) à MME MOKRI Djamila (Maignelay-Montigny) ;

A été élu secrétaire de séance : M. PAUCELLIER Hervé

La gestion du service de l'assainissement collectif nécessite de voter annuellement les tarifs à appliquer pour l'année à venir.

Pour rappel, concernant l'assainissement, aucune harmonisation tarifaire n'est prévue, mais des ajustements au cas par cas de certaines redevances peuvent être nécessaires afin de prendre en compte le financement des travaux d'infrastructures à venir. C'est le cas pour la commune de Tricot dont le diagnostic du système d'assainissement a fait apparaître des désordres importants, au niveau des réseaux notamment, qui vont demander la réalisation de travaux d'ampleur.

Le Conseil,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment l'article L.2224-1 relatif aux services publics industriels et commerciaux ;

Vu les statuts de la communauté de communes et notamment en matière d'assainissement ;

Considérant le coût du service à financer par les tarifs de l'assainissement ;

Sur proposition du président, après en avoir délibéré ;

A 68 (soixante-huit) voix POUR et 1 (une) voix CONTRE,

FIXE les tarifs du service d'assainissement collectif applicables au 1^{er} janvier 2024 selon les montants indiqués dans les tableaux ci-dessous :

Communes en régie	Abonnement (€ HT / semestre)	Redevance (€ HT/ m³)
Maignelay-Montigny	12,50 €	2,30 €
Courcelles-Epayelles	12,00 €	4,46 €
Dompierre Ferrières Crèvecœur- le-Petit Godenvillers	20,46 €	3,59 €
Saint-Just-en-Chaussée	-	1,49 €
Le Plessier-sur-Saint-Just	-	1,47 €

Communes en délégation de service public	Abonnement (€ HT / semestre)	Redevance (€ HT/ m ³)
Airion Avrechy Saint-Rémy-en-l'Eau Valescourt Fournival	12,50 €	1,85 €
Moyenneville Wacquemoulin	14,00 €	1,31 €
Montiers La Neuville-Roy Pronleroy Cressonsacq	15,00 €	3,27 €
Tricot	-	1,00 €
Ravenel	-	1,68 €
Plainval	-	2,56 €
Rouvillers	-	3,00 €

DECIDE de maintenir les montants des Participations pour le Financement de l'Assainissement Collectif (PFAC) et des « forfaits pour nouveaux branchements » votés antérieurement par les communes et les syndicats.

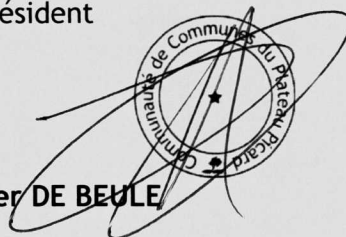
Fait et délibéré en séance les jour, mois et an susdits.

Le secrétaire de séance



Hervé PAUCELLIER

Le Président



Olivier DE BEULE

Acte publié ou notifié le 20 décembre 2023